



الجامعة الوطنية للبلديات التونسية
FÉDÉRATION NATIONALE DES COMMUNES TUNISIENNES

التقارير المالية لسنتي 2024 و 2023

SOMMAIRE



Présentation des états financiers de la FNCT	4
Rapport du Commissaire aux Comptes relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2023	5
Opinion avec réserve	6
Fondement de l'opinion avec réserves	6
Questions clés d'audit	6
Cotisation des adhérents	7
Gestion des Projets de financements	7
Gestion du Projet SOLE	7
Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers	7
Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers	8
Rapport Financier	8
Vérification spécifiques	8
États financiers : Exercice arrêté au 31 décembre 2022	9
Etat de la situation financière arrêté au 31 décembre 2023	10
Etat des produits et des charges arrêté au 31 décembre 2023	11
Etat de flux de trésorerie arrêté au 31 décembre 2023	12
Notes aux états financiers	13
Presentation de la Fédération	13
Principes et Méthodes comptables	13
Notes sur l'état de la situation financière	16
Notes sur l'état des produits et des charges	18
Notes sur l'état des flux de trésorerie	20
Tableau de variation des immobilisations et des amortissements arrêtés au 31/12/2023	21
Rapport du commissaire aux compte relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2023	22
Rapport Général	23
Opinion avec réserve	24
Fondement de l'opinion avec réserve	24

Question clés d'audit	25
Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers	25
Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financier	26
Rapport financier	26
Vérification spécifique	26
Etat financier : Exercice arrêté au 31 décembre 2024	27
Etat de la situation financière arrêté au 31 décembre 2024	28
Etat des produits et des charges arrêté au 31 décembre 2024	29
Etat de flux de trésorerie arrêté au 31 décembre 2024	30
Note aux états financiers : Exercice arete au 31 décembre 2024	31
Presentation de la Fédération	31
Principes et Méthodes comptables	31
Notes sur l'état de la situation financière	35
Notes sur l'état des produits et des charges	37
Notes dur l'état des flux de trésorerie	39
Tableau de variation des immobilisations et des amortissements arrêtés au 31/12/2024	40

Présentation des états financiers de la FNCT

Les rapports du commissaire aux comptes, ainsi que les états financiers des exercices comptables 2023 et 2024, soumis à l'approbation de l'Assemblée générale ordinaire du 3 mai 2025, ont été établis conformément à la réglementation en vigueur, notamment la norme comptable tunisienne N°45.

Ces rapports témoignent d'une dynamique d'organisation et d'actions opérationnelles nécessitant la mobilisation de moyens humains et financiers. Les investissements réalisés pour l'amélioration des locaux et le renforcement des compétences ont consolidé l'attractivité de la Fédération Nationale des Communes Tunisiennes, tant en interne qu'en externe.

La reconnaissance croissante de la Fédération par les institutions publiques, les ministères, les différents partenaires, ainsi que les bailleurs de fonds bénéficie en premier lieu à nos communes et à nos citoyens.

Le travail fastidieux et minutieux de mise en conformité, l'adoption de nouvelles procédures et la validation des audits projets par nos partenaires ont constitué des étapes importantes qui ont marqué ces années de transition vers une meilleure gouvernance.

Il incombe aujourd'hui à la Fédération Nationale des Communes Tunisiennes de continuer dans cette voie tout en la consolidant son autonomie financière afin de garantir sa pérennité.

**Rapport du Commissaire aux Comptes
relatif à l'exercice clos
le 31 décembre 2023**



Les Adhérents de la Fédération Nationale des Communes Tunisiennes ;

Rapport de l'auditeur indépendant sur les états financiers de l'exercice clos au 31/12/2023

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport sur les états financiers de la **Fédération Nationale des Communes Tunisiennes - FNCT**.

1. Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la **Fédération Nationale des Communes Tunisiennes**, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2023, qui dégage un total net de **5.705.388 TND**, l'état des produits et des charges pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023, qui dégage un déficit de **300.535 TND**, l'état de flux de trésorerie financiers pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023, qui dégage une variation négative de **2.066.091 TND**, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, et sous réserve des incidences éventuelles du point décrit dans la section "**Fondement de l'opinion avec réserve**" de notre rapport, les états financiers ci-joints, présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la fédération au 31 décembre 2023, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément à la loi en vigueur relative au système comptable des entreprises.

2. Fondement de l'opinion avec réserves

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes de révision comptable généralement admises en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section "**Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers**" du présent rapport. Nous sommes indépendants de la fédération conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquitté des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. A l'issue de nos travaux nous formulons la réserve suivante :

Compte tenu de notre nomination en août 2024, nous n'avons pas assisté aux inventaires physiques au 31 décembre 2023. Par ailleurs, le rapprochement des résultats de l'inventaire physique des immobilisations avec les données comptables n'a pas eu lieu, à cette date, au sens de l'article 17 de la loi 96-112 du 30 décembre 1996. L'absence dudit rapprochement ne nous permet pas de prononcer sur la valeur des immobilisations inscrite au bilan.

3. Questions clés d'audit

Exception faite des réserves citées dans la section "**Fondement de l'opinion avec réserve**", nous avons déterminé qu'il y a des questions clés de l'audit à communiquer dans notre rapport.

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

1) Cotisation des adhérents :

L'article 11 des nouveaux statuts de la Fédération Nationale des Communes Tunisiennes dispose que les membres s'engagent à payer leurs cotisations annuelles fixées par le Comité Directeur.

Au cours de l'année 2023, une seule commune a versé sa cotisation. Par ailleurs, l'article 13 des mêmes statuts dispose que l'adhésion peut être suspendue en cas de non-paiement des cotisations.

Comptablement, la FNCT n'a pas constaté, au titre de l'exercice 2023, de produits à recevoir relatifs aux cotisations non reçues.

2) Gestion des Projets de financements :

La FNCT gère des projets financés par des bailleurs de fonds.

Les dépenses sur les projets de financements avec les bailleurs de fonds obéissent à des conditions spécifiques prévues au niveau des contrats de financements. Notre audit ne couvre pas l'aspect conformité des dépenses sur les projets de financements avec les conditions spécifiques du projet de financement. En effet, des audits spécifiques sont prévus par les termes des contrats des projets de financements.

3) Gestion du Projet SOLE

En exécution du projet SOLE cofinancé par l'Union Européenne et la région de Autonomia de Sardinia, la FNCT a engagé des dépenses dans le cadre des activités du projet, qui devraient être financées par le bailleur de fonds. L'autorité de gestion du projet a rejeté une partie des dépenses engagées et payées par la FNCT pour insuffisance de justification et a demandé le rembourser de la somme de 8.176 Euro, soit la différence entre les sommes versées par ANCI TOSCANA à la FNCT (soit 61.983 Euro) et le montant des dépenses acceptées éligibles selon l'autorité de gestion (soit 53.807 Euro). Ce montant a été remboursé en 2024.

Les dépenses engagées, payées et comptabilisées par la FNCT qui n'ont pas été acceptées par l'autorité de gestion du projet sont estimées à 52.487 TND.

4. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La Direction de la FNCT est responsable de la préparation et la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la Direction qu'incombe d'évaluer la capacité de la fédération à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction à l'intention de liquider la fédération ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe à la Direction de surveiller le processus d'information financière de la fédération.

5. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui, toutefois, ne garantit pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de révision comptable généralement admises en Tunisie permette toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

6. Rapport financier

La responsabilité du rapport financier incombe au comité directeur de la FNCT. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport financier et nous n'exprimons aucune assurance quant aux informations contenues dans le rapport financier.

7. Vérifications spécifiques

Nous avons procédé, conformément aux normes de la profession, à une évaluation générale du système de contrôle interne de Fédération. La mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité relèvent de la responsabilité de l'organe de gestion.

Les faiblesses et les défaillances relevées lors de notre intervention feront l'objet d'un rapport distinct à présenter à la Direction de la Fédération.

Le Commissaire aux Comptes
P/Organisation Audit & Conseil

The image shows a blue ink signature over a circular stamp. The stamp contains the text: "ORAC", "Sté d'Expertise Comptable", "Membre de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie".

Tunis le 04 novembre 2024

Etats financiers

Exercice arrêté au 31 décembre 2023

«Montants exprimés en Dinars Tunisiens»



Fédération Nationale des Communes Tunisiennes "FNCT"
ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2023
(Chiffres exprimés en Dinars Tunisiens)

	Note	31/12/2023	31/12/2022
ACTIFS			
Liquidités et équivalents de liquidités	3.1	5 411 286	7 477 377
Placements et autres actifs financiers			
Autres actifs courants	3.2	29 983	206 722
Créances et comptes rattachés		0	0
Stocks de Fournitures et Autres Approvisionnements		0	0
Autres actifs non courants		0	0
Immobilisations financières		0	0
Immobilisations corporelles	3.3	235 166	173 685
Immobilisations incorporelles	3.4	28 953	11 563
TOTAL DES ACTIFS		5 705 388	7 869 347
PASSIFS ET ACTIFS NETS			
Concours bancaires et autres passifs financiers		0	0
Autres passifs courants	3.5	80 490	113 464
Projets gérés par la FNCT	3.6	4 647 919	6 549 154
Fournisseurs et comptes rattachés	3.7	47 042	60 889
Provisions pour risque et charges		19 651	19 651
Autres passifs non courants		0	0
Emprunts		0	0
Total des passifs		4 795 102	6 743 158
Dotations aux Amortissements & provisions		0	0
Apports affectés à des Immobilisations		0	0
Subventions d'Investissements		243 460	158 828
Modification comptable		0	50 205
Réserves		0	0
Excédents ou Déficits Reportés		967 361	1 154 612
Excédents ou Déficits de L'Exercice		-300 535	-237 456
Total des Actifs Nets		910 287	1 126 190
Total des Passifs et Actifs Nets		5 705 388	7 869 347

Fédération Nationale des Communes Tunisiennes
ETAT DES PRODUITS ET DES CHARGES ARRETE AU 31 DECEMBRE 2023
(Chiffres exprimés en Dinars Tunisiens)

	Note	31/12/2023	31/12/2022
Produits			
Cotisation des adhérents	4.1	5 000	187 508
Revenus des activités et manifestations		0	0
Subventions de fonctionnement	4.2	1 535 787	1 048 949
Apports non monétaires			
Autres Produits	4.3	1 800	22 969
Produits des placements		64 576	55 373
Quote-part des subventions et apports inscrits aux produits de l'exercice		76 338	61 600
Autres gains		26 505	8 711
Total des produits		1 710 006	1 385 109
Charges			
Achats consommés de fournitures et approvisionnements	4.4	41 102	37 747
Charges du personnel	4.5	930 474	920 575
Dotations aux amortissements et aux provisions	4.6	86 578	72 066
Autres charges courantes	4.7	937 420	587 696
Charges financières nettes		0	0
Autres pertes		14 967	4 481
Total des charges		2 010 541	1 622 565
Excédents (Déficit) des produits sur les charges de l'exercice		-300 535	-237 456
Effet des modifications comptables			
Excédents (Déficit) des produits sur les charges de l'exercice		-300 535	-237 456

Fédération Nationale des Communes Tunisiennes
ETAT DE FLUX DE TRESORERIE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2023
(Chiffres exprimés en Dinars Tunisiens)

Note	31/12/2023	31/12/2022
Flux de trésorerie liés aux activités courants		
Résultat	-300 535	-237 456
A justement pour :		
* Dotations aux amortissements et provisions	86 578	72 066
* Quote part subvention d'investissement inscrite au résultat	-76 338	-61 600
Variation des :		
* Stocks	0	0
* Autre actifs	176 739	161 269
* Fournisseurs et autres dettes	-1 948 056	5 541 258
* +/- Values sur cession des immobilisations	-4 332	0
* Effet Modifications Comptables	0	-50 205
Flux de trésorerie des activités courantes	-2 065 943	5 425 332
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Décaissement / acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	-166 817	-62 205
Encaissement / cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	5 700	0
Décaissement sur acquisition d'immobilisations financières	0	0
Encaissement sur cession d'immobilisations financières	0	0
Flux de trésorerie prov des activités d'investissement	-161 117	-62 205
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Encaissement des dotations		
Encaissement des subventions d'investissement		
Encaissement des apports affectés à des immobilisations	160 969	56 761
Encaissement provenant des emprunts		
Décaissement suite au remboursement d'emprunts		
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	160 969	56 761
Variation de trésorerie	-2 066 091	5 419 888
Trésorerie au début de l'exercice	7 477 377	2 057 489
Trésorerie à la clôture de l'exercice	5 411 286	7 477 377

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
EXERCICE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2023

Montants exprimés en Dinars Tunisiens

1. PRESENTATION DE LA FEDERATION :

La Fédération Nationale des Communes Tunisiennes « FNCT » est une association nationale à but non lucratif qui réunit les municipalités tunisiennes, créée en 1973 conformément aux dispositions de la loi N°59-154 du 7 Novembre 1959 relative aux associations telle que abrogée par Décret-loi n° 2011-88 du 24 septembre 2011, portant organisation des associations, et ce afin de soutenir le secteur municipal et défendre les intérêts des communes et les représenter au sein des autorités publiques dans les instances nationales et internationales.

- Renforcer les capacités des administrations locales pour la promotion de l'intercommunalité et de la coopération décentralisée afin de faire bénéficier les villes tunisiennes des opportunités d'ouverture et d'échanges ;
- Faciliter la coordination et coopération entre municipalités et avec la tutelle et les départements ministériels ;
- Animer la vie municipale ;
- Renforcer les compétences des élus et du personnel municipal ;
- Coordonner les relations entre municipalités et les organisations internationales ;
- Soutenir la promotion du civisme.

2. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES :

Les états financiers sont préparés conformément aux dispositions de la loi 96-112 du 30 décembre 1996 portant promulgation de Système Comptable des Entreprises, le décret 92-2459 du décembre 1996 portant promulgation du Cadre Conceptuel ainsi que la Norme Comptable Tunisienne NCT 45 relatives aux Associations, aux partis politiques et aux organismes sans but lucratif.

Les états financiers ont été établis par référence aux hypothèses sous-jacentes et aux conventions comptables de base suivantes :

- Hypothèse de continuité de l'exploitation ;
- Hypothèse de la comptabilité d'engagement ;
- Convention de l'unité monétaire ;
- Convention de la périodicité ;
- Convention du cout historique ;
- Convention de la réalisation du revenu ;
- Convention de rattachement des charges aux produits ;
- Convention de l'objectivité ;
- Convention de permanence des méthodes ;

- Convention de l'information complète ;
- Convention de prudence ;
- Convention de l'importance relative ;
- Convention de prééminence du fond sur la forme.

Les états financiers de l'exercice 2023 couvrent la période allant du 1^{er} janvier 2023 jusqu'au 31 Décembre de la même année.

Les principes et méthodes comptable les plus significatifs adoptés pour l'élaboration des états financiers de la FNCT sont les suivants :

2.1 Caisse et avoirs auprès de Centre des Chèques Postaux et des Banques :

Ce poste comprend :

- La caisse qui est composée des billets et monnaies en Dinar Tunisien ayant cours légal ;
- Les avoirs auprès du centre des chèques postaux ;
- Les avoirs auprès des banques disponibles pour le retrait.

2.2 Produits à recevoir :

Cette rubrique comprend les créances provenant des cotisations non encore payées par les adhérents, des apports à recevoir au titre des conventions de partenariat et des créances sur certains événements ou manifestations réalisés par l'organisme.

2.3 Immobilisations Corporelles :

Les immobilisations acquises, nécessaires à l'exploitation, sont portées au bilan à leur cout d'acquisition. Le cout d'acquisition inclut le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et, en général, tous les frais directement rattachés à l'acquisition.

La base amortissable des biens est déterminée après déduction de sa valeur résiduelle estimée et l'amortissement est pratiqué linéairement sur la base des durées probables d'utilisation suivantes :

Logiciels	3 ans
Matériels informatiques	3 ans
Equipements de bureau	10 ans
Installations Gles, Agencements et Aménagements divers	10 ans
Matériel de transport	5 ans
Construction	20 ans

L'amortissement des immobilisations acquises au cours de l'exercice est calculé en respectant la règle du prorata-temporis.

Les immobilisations dont la valeur ne dépasse pas les 500 dinars, sont amorties totalement au cours de leur premier exercice d'utilisation.

2.4 Provisions :

Ce poste comprend toutes les provisions destinées à couvrir les risques et charges identifiés découlant des obligations inhérentes à la Fédération.

2.5 Autres passifs courants :

Ce poste comprend les dettes autres que celles envers les fournisseurs. C'est le cas notamment des dettes envers le personnel, les dettes fiscales et sociales ainsi que les comptes d'attente et les comptes de régularisation des produits et charges.

2.6 Subvention d'investissement :

Subvention non monétaire : Les immobilisations reçues gratuitement des ONG internationales sont comptabilisées par leurs justes valeurs, telle que dégagees par les factures correspondantes. La valeur de ces immobilisations est comptabilisée parmi les capitaux propres de la société en tant que subvention d'investissement.

Rattachement au résultat : les subventions rattachées à des immobilisations amortissables sont rapportées aux résultats des exercices pendant lesquels sont constatées les charges d'amortissement relatives aux immobilisations et proportionnellement à ces charges.

2.7 Apports reportés :

Ce poste comprend les apports grevés d'affectations d'origine externe, qui sont affectés, conformément à l'engagement pris à leur égard, aux charges d'exercices futurs (produits différés).

2.8 Excédents ou déficits reportés :

Ce poste comprend les excédents ou déficits des exercices antérieurs ou une partie de ces excédents ou déficits, dont l'affectation a été renvoyée par l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice ou des exercices précédents ainsi que les excédents ou déficits des exercices antérieurs en attente d'affectation.

2.9 Excédents ou déficits de l'exercice :

Ce poste exprime la performance de l'association. Il est constitué par la différence entre les comptes de produits et les comptes de charges de l'exercice.

2.10 Opérations en monnaies étrangères :

Les transactions libellées en devises sont converties au cours du jour de l'opération.

A la date de clôture de l'exercice, les dettes et créances libellées en monnaies étrangères sont actualisées au cours de devise à la date de clôture.

3. NOTES SUR L'ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE**ACTIFS :****3.1 Liquidités et équivalents de liquidités :**

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

31/12/2023 **31/12/2022**

Comptes bancaires de la gestion de la**FNCT :**

Compte postal CCP	39	8 972
Banque BNA	-87	80 516
UIB	757 698	825 528
Carte technologique	3 000	690
Amen Bank	-443	138
Caisse	306	305

Comptes bancaires de la gestion des projets :

UIB ACADEMIE	155 943	443 580
UIB UE	4 144 623	5 766 461
UIB AF	304 327	239 130
UIB SOLE	29 963	21 340
Banque BNA Projet CITIES ALLIANCES	-150	-14
BNA 89 GIZ	16 068	90 732

TOTAL	5 411 286	7 477 377
--------------	------------------	------------------

3.2 Autres actifs courants :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

31/12/2023 **31/12/2022**

Frs avances & acomptes	0	5 000
Produits à recevoir	5 139	213 838
Comptes d'attente Projets	15 319	0
Charges constatées d'avance	9 525	2 440
Provisions pour dép. autres actifs courants	0	-14 556
TOTAL	29 983	206 722

3.3 Immobilisations corporelles :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
Bâtiments	607 801	607 801
Agencements et aménagements des constructions	229 276	129 817
Matériel de transport	209 500	209 500
Installation générales agencements et aménagements	30 549	35 211
Equipements de bureau	85 445	61 963
Matériel informatique	100 250	102 814
Immobilisations subventionnées	26 981	79 905
Valeur brut	1 289 803	1 227 011
Amortissement	-1 054 637	-1 053 326
Valeur net	235 166	173 685

3.4 Immobilisations incorporelles :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
Logiciel	56 404	27 503
Valeur brut	56 404	27 503
Amortissement	-27 451	-15 939
Valeur net	28 953	11 563

PASSIFS**3.5 Autres passifs courants :**

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
CNSS	48 678	59 230
Provisions congés payés	17 745	21 717
Charges à payer	9 950	8 791
Personnel rémunérations dues	4 117	23 726
TOTAL	80 490	113 464

3.6 Projets gérés par la FNCT :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
PROJET GIZ	16 068	90 732
PROJET AECID	155 924	443 561
PROJET UE "FMCG"	4 143 977	5 753 740
PROJET SOLE	27 623	21 992
PROJ AMBASSADE FRANCE 22-23	304 327	239 130
TOTAL	4 647 919	6 549 154

3.7 Fournisseurs et comptes rattachés :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
Receveur des finances	20 755	30 014
AB EVENTS	0	272
OVH	0	2 050
SNDP	0	1 302
Fournisseurs divers	13 286	0
Karim Elouardani	0	12 000
JOKER	0	2 530
Fournisseurs d'immobilisations	13 001	12 721
TOTAL	47 042	60 889

4. NOTES SUR L'ETAT DES PRODUITS ET DES CHARGES**4.1 Cotisations des adhérents :**

Ce solde comprend la somme des contributions des communes, au titre de l'exercice 2023. Au cours de l'année 2023, une seule commune a versé sa cotisation.

4.2 Subventions de fonctionnement :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2023</u>
Projet GIZ	15 263
Projet SOLE	24 747
Projet AECID	307 603
Projet FMCG/UE	930 007
Expertise France	62 559
Projet Ambassade de France 22-23	195 609
Total	1 535 787

4.3 Autres produits :

Ce solde représente le montant de la quote-part des charges de fonctionnement (autres que salaires) financées par la SKL.

4.4 Achats consommés de fournitures et approvisionnements :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
Fournitures consommables	171	182
Carburant	10 830	12 583
Electricité / Eau	9 985	18 779
Fournitures de bureau	13 520	3 074
Fournitures d'entretien & petit équip.	6 560	2 887
Matériels consommables	37	242
Total	41 102	37 747

4.5 Charges de personnel :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
Salaires	798 195	786 164
Charges sociales	136 252	133 695
Congés payés	-3 973	144
Indemnité de nuit	0	572
Total	930 474	920 575

4.6 Dotations aux amortissements et aux provisions :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
Dotations aux amortissements des immobilisations	86 578	72 066
Total	86 578	72 066

(i) Ce solde se détaille comme suit :

Dotations aux amortissements des immobilisations subventionnées	76 338
Dotations aux amortissements des immobilisations non subventionnées	10 240
Total	86 578

4.7 Autres charges d'exploitation :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
Séminaires at actions inter municipales	203 901	114 089
Annonces et insertions	1 004	558
Etudes recherches et divers services extérieurs	181 900	72 479
Frais postaux, téléphone, internet	25 592	21 017
Catalogues imprimés	41 715	68 114
Documentation techniques	16 220	0
Publications	0	20
Honoraires	265 485	146 285
Entretien et réparation	11 053	6 676
Prime d'assurance	3 305	3 328
Missions, Réception, voyages et déplacement	54 741	52 170
Frais et commissions bancaires	2 082	2 615
Cadeaux	449	1 965
Impôts et taxes divers	25 772	21 019
Divers	77 580	-38 462
Tickets Restaurant	26 620	25 850
Acquisitions Projet SDV-ACT	0	89 974
Total	937 420	587 696

5. NOTES SUR L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

Le solde de trésorerie à la clôture de l'exercice se détaille comme suit :

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
<u>Comptes bancaires de la gestion de la FNCT :</u>		
Compte postal CCP FNCT	39	8 972
Banque BNA FNCT	-87	80 516
UIB	757 698	825 528
Carte technologique	3 000	690
Amen Bank Placement FNCT	-443	138
Caisse FNCT	306	305
<u>Comptes bancaires de la gestion des projets :</u>		
UIB ACADEMIE	155 943	443 580
UIB UE	4 144 623	5 766 461
UIB AF	304 327	239 130
UIB SOLE	29 963	21 340
Banque BNA Projet CITIES ALLIANCES	-150	-14
BNA 89 GIZ	16 068	90 732
TOTAL	5 411 286	7 477 377

Fédération Nationale des Communes Tunisiennes
Tableau de variation des immobilisations et des amortissements arrêtés au 31/12/2023
 (Chiffres exprimés en Dinars Tunisiens)

	Valeur Comptable d'origine			Amortissement			VCN			
	01/01/2023	Acquisition	Cession	31/12/2023	01/01/2023	Dotation	Cession	31/12/2023	01/01/2023	31/12/2023
Logiciels	27 503	28 901		56 404	15 939	11 511		27 451	11 563	28 953
Immobilisations incorporelles	27 503	28 901		56 404	15 939	11 511		27 451	11 563	28 953
Bâtiments	607 801	0	0	607 801	607 801	0	0	607 801	0	0
Agencements & aménag. des constructions	129 817	99 459	0	229 276	82 117	13 478	0	95 595	47 700	133 681
Matériel de transport de personnes	209 500	0	0	209 500	174 997	30 518	0	205 515	34 503	3 985
Instal. gles agenc & amenag divers	35 211	5 175	9 837	30 549	32 865	1 097	8 623	25 338	2 347	5 211
Equipements de bureau	61 963	33 282	9 800	85 445	31 685	4 316	9 646	26 356	30 278	59 090
Matériel informatique	102 814	0	2 564	100 250	43 958	25 657	2 564	67 050	58 856	33 200
Immobilisations subventionnées	79 905	0	52 923	26 981	79 905	0	52 923	26 981	0	0
Immobilisations corporelles	1 227 011	137 916	75 124	1 289 803	1 053 046	75 067	73 756	1 054 637	173 685	235 166
Total	1 254 514	166 817	75 124	1 346 207	1 068 986	86 578	73 756	1 082 087	185 248	264 119

**Rapport du Commissaire aux Comptes
relatif à l'exercice clos
le 31 décembre 2024**



Rapport Général



Les Adhérents de la Fédération Nationale des Communes Tunisiennes ;

Rapport de l'auditeur indépendant sur les états financiers de l'exercice clos au 31/12/2024

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport sur les états financiers de la *Fédération Nationale des Communes Tunisiennes - FNCT*.

1. Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la *Fédération Nationale des Communes Tunisiennes*, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2024, qui dégage un total net de **4.710.341 TND**, l'état des produits et des charges pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024, qui dégage un déficit de **218.968 TND**, l'état de flux de trésorerie financiers pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024, qui dégage une variation négative de **986.172 TND**, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, et sous réserve des incidences éventuelles du point décrit dans la section '*Fondement de l'opinion avec réserve*' de notre rapport, les états financiers ci-joints, présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la *Fédération Nationale des Communes Tunisiennes* au 31 décembre 2024, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément à la loi en vigueur relative au système comptable des entreprises.

2. Fondement de l'opinion avec réserve

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes de révision comptable généralement admises en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section '*Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers*' du présent rapport. Nous sommes indépendants de la fédération conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquitté des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

La *FNCT* a procédé à l'inventaire physique de ses immobilisations au 31/12/2024. Le rapprochement des résultats de l'inventaire physique avec les données comptables a dégagé des écarts. En effet :

- Des immobilisations comptabilisées qui n'ont pas été inventoriées ; il s'agit essentiellement d'installations générales, agencements et aménagements anciens pour une valeur totale de **83.146 TND**, totalement amorties ;
- Des immobilisations inventoriées qui ne sont pas comptabilisées ; il s'agit essentiellement d'équipement de bureau et de matériel informatique abandonnées par des bailleurs de fonds au profit de la *FNCT*.

3. Questions clés d'audit

Exception faite des réserves citées dans la section “*Fondement de l’opinion avec réserve*”, nous avons déterminé qu’il y a des questions clés de l’audit à communiquer dans notre rapport.

Les questions clés de l’audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l’audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n’exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

1) Cotisation des adhérents :

L’article 11 des nouveaux statuts de la *Fédération Nationale des Communes Tunisiennes* dispose que les membres s’engagent à payer leurs cotisations annuelles fixées par le Comité Directeur.

Au cours de l’année 2024, huit communes seulement ont versé leurs cotisations.

Par ailleurs, l’article 13 des mêmes statuts dispose que l’adhésion peut être suspendue en cas de non-paiement des cotisations.

Comptablement, la *FNCT* a constaté, au titre de l’exercice 2024, de produits à recevoir relatifs aux cotisations non reçues pour **14.188 TND**.

2) Gestion des Projets de financements :

La *FNCT* gère des projets financés par des bailleurs de fonds.

Les dépenses sur les projets de financements avec les bailleurs de fonds obéissent à des conditions spécifiques prévues au niveau des contrats de financements. Notre audit ne couvre pas l’aspect conformité des dépenses sur les projets de financements avec les conditions spécifiques du projet de financement. En effet, des audits spécifiques sont prévus par les termes des contrats des projets de financements.

4. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La Direction de la *FNCT* est responsable de la préparation et la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu’elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d’états financiers exempts d’anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d’erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c’est à la Direction qu’incombe d’évaluer la capacité de la fédération à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l’exploitation et d’appliquer le principe comptable de continuité d’exploitation, sauf si la Direction à l’intention de liquider la fédération ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s’offre à elle.

Il incombe à la Direction de surveiller le processus d’information financière de la fédération.

5. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui, toutefois, ne garantit pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de révision comptable généralement admises en Tunisie permette toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

6. Rapport financier

La responsabilité du rapport financier incombe au comité directeur de la **FNCT**. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport financier et nous n'exprimons aucune assurance quant aux informations contenues dans le rapport financier.

7. Vérifications spécifiques

Nous avons procédé, conformément aux normes de la profession, à une évaluation générale du système de contrôle interne de Fédération. La mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité relèvent de la responsabilité de l'organe de gestion.

Les faiblesses et les défaillances relevées lors de notre intervention feront l'objet d'un rapport distinct à présenter à la Direction de la Fédération.

Le Commissaire aux Comptes
P/Organisation Audit & Conseil



ORAC
Sté d'Expertise Comptable
Membre de l'Ordre des Experts
Comptables de Tunisie

Tunis le 03 avril 2025

Etats financiers

Exercice arrêté au 31 décembre 2024

«Montants exprimés en Dinars Tunisiens»



Fédération Nationale des Communes Tunisiennes "FNCT"
ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2024
(Chiffres exprimés en Dinars Tunisiens)

	Note	31/12/2024	31/12/2023
ACTIFS			
Liquidités et équivalents de liquidités	3.1	4 426 662	5 411 286
Placements et autres actifs financiers			
Autres actifs courants	3.2	82 989	29 983
Créances et comptes rattachés		0	0
Stocks de Fournitures et Autres Approvisionnements		0	0
Autres actifs non courants		0	0
Immobilisations financières		0	0
Immobilisations corporelles	3.3	185 614	235 166
Immobilisations incorporelles	3.4	15 076	28 953
TOTAL DES ACTIFS		4 710 341	5 705 388
PASSIFS ET ACTIFS NETS			
Concours bancaires et autres passifs financiers		0	0
Autres passifs courants	3.5	85 074	80 490
Projets gérés par la FNCT	3.6	3 906 218	4 647 919
Fournisseurs et comptes rattachés	3.7	40 694	47 042
Provisions pour risque et charges		19 651	19 651
Autres passifs non courants		0	0
Emprunts		0	0
Total des passifs		4 051 637	4 795 102
Dotations aux Amortissements & provisions		0	0
Apports affectés a des Immobilisations		0	0
Subventions d'Investissements		210 846	243 460
Modification comptable		0	0
Réserves		0	0
Excédents ou Déficits Reportés		666 826	967 361
Excédents ou Déficits de L'Exercice		-218 968	-300 535
Total des Actifs Nets		658 704	910 287
Total des Passifs et Actifs Nets		4 710 341	5 705 388

Fédération Nationale des Communes Tunisiennes
ETAT DES PRODUITS ET DES CHARGES ARRETE AU 31 DECEMBRE 2024
(Chiffres exprimés en Dinars Tunisiens)

	Note	31/12/2024	31/12/2023
Produits			
Cotisation des adhérents	4.1	62 516	5 000
Revenus des activités et manifestations		0	0
Subventions de fonctionnement	4.2	61 424	1 535 787
Apports non monétaires		0	0
Autres Produits	4.3	1 180 611	1 800
Produits des placements		38 846	64 576
Quote-part des subventions et apports inscrits aux produits de l'exercice		45 267	76 338
Autres gains		4 808	26 505
Total des produits		1 393 472	1 710 006
Charges			
Achats consommés de fournitures et approvisionnements	4.4	55 964	41 102
Charges du personnel	4.5	748 518	930 474
Dotations aux amortissements et aux provisions	4.6	79 607	86 578
Autres charges courantes	4.7	727 632	937 420
Charges financières nettes		0	0
Autres pertes		719	14 967
Total des charges		1 612 440	2 010 541
Excédents (Déficit) des produits sur les charges de l'exercice		-218 968	-300 535
Effet des modifications comptables			
Excédents (Déficit) des produits sur les charges de l'exercice		-218 968	-300 535

Fédération Nationale des Communes Tunisiennes
ETAT DE FLUX DE TRESORERIE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2024
(Chiffres exprimés en Dinars Tunisiens)

Note	31/12/2024	31/12/2023
Flux de trésorerie liés aux activités courants		
Résultat	-218 968	-300 535
A justement pour :		
* Dotations aux amortissements et provisions	79 607	86 578
* Quote part subvention d'investissement inscrite au résultat	-45 267	-76 338
Variation des :		
* Stocks	0	0
* Autre actifs	-53 006	176 739
* Fournisseurs et autres dettes	-743 465	-1 948 056
* +/- Values sur cession des immobilisations	0	-4 332
* Effet Modifications Comptables	0	0
Flux de trésorerie des activités courantes	-981 100	-2 065 944
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Décaissement / acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	-16 178	-166 817
Encaissement / cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	0	5 700
Décaissement sur acquisition d'immobilisations financières	0	0
Encaissement sur cession d'immobilisations financières	0	0
Flux de trésorerie prov des activités d'investissement	-16 178	-161 117
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Encaissement des dotations		
Encaissement des subventions d'investissement		
Encaissement des apports affectés à des immobilisations	12 653	160 969
Encaissement provenant des emprunts		
Décaissement suite au remboursement d'emprunts		
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	12 653	160 969
Variation de trésorerie	-984 624	-2 066 091
Trésorerie au début de l'exercice	5 411 286	7 477 377
Trésorerie à la clôture de l'exercice	4 426 662	5 411 286

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

EXERCICE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2024

Montants exprimés en Dinars Tunisiens

1. PRESENTATION DE LA FEDERATION :

La Fédération Nationale des Communes Tunisiennes « FNCT » est une association nationale à but non lucratif qui réunit les municipalités tunisiennes, créée en 1973 conformément aux dispositions de la loi N°59-154 du 7 Novembre 1959 relative aux associations telle que abrogée par Décret-loi n° 2011-88 du 24 septembre 2011, portant organisation des associations, et ce afin de soutenir le secteur municipal et défendre les intérêts des communes et les représenter au sein des autorités publiques dans les instances nationales et internationales.

L'activité principale de l'association est :

- Renforcer les capacités des administrations locales pour la promotion de l'intercommunalité et de la coopération décentralisée afin de faire bénéficier les villes tunisiennes des opportunités d'ouverture et d'échanges ;
- Faciliter la coordination et coopération entre municipalités et avec la tutelle et les départements ministériels ;
- Animer la vie municipale ;
- Renforcer les compétences des élus et du personnel municipal ;
- Coordonner les relations entre municipalités et les organisations internationales ;
- Soutenir la promotion du civisme.

2. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES :

Les états financiers sont préparés conformément aux dispositions de la loi 96-112 du 30 décembre 1996 portant promulgation de Système Comptable des Entreprises, par application des hypothèses sous-jacentes et des conventions comptables de base telles que définies par le décret 92-2459 du décembre 1996 portant promulgation du Cadre Conceptuel Comptable N° 45 relatives aux Associations, aux partis politiques et aux organismes sans but lucratif.

Les états financiers ont été établis par référence aux hypothèses sous-jacentes et aux conventions comptables de base suivantes :

- Hypothèse de continuité de l'exploitation ;
- Hypothèse de la comptabilité d'engagement ;
- Convention de l'unité monétaire ;
- Convention de la périodicité ;
- Convention du cout historique ;
- Convention de la réalisation du revenu ;
- Convention de rattachement des charges aux produits ;

- Convention de l'objectivité ;
- Convention de permanence des méthodes ;
- Convention de l'information complète ;
- Convention de prudence ;
- Convention de l'importance relative ;
- Convention de prééminence du fond sur la forme.

Les états financiers de l'exercice 2024 couvrent la période allant du 1^{er} janvier 2024 jusqu'au 31 décembre de la même année.

Les principes et méthodes comptable les plus significatifs adoptés pour l'élaboration des états financiers de la FNCT sont les suivants :

2.1 Caisse et avoirs auprès de Centre des Chèques Postaux et des Banques :

Ce poste comprend :

- La caisse qui est composée des billets et monnaies en Dinar Tunisien ayant cours légal ;
- Les avoirs auprès du centre des chèques postaux ;
- Les avoirs auprès des banques disponibles pour le retrait.

2.2 Produits à recevoir :

Cette rubrique comprend les créances provenant des cotisations non encore payées par les adhérents, des apports à recevoir au titre des conventions de partenariat et des créances sur certains événements ou manifestations réalisés par l'organisme.

2.3 Immobilisations Corporelles :

Les immobilisations acquises, nécessaires à l'exploitation, sont portées au bilan à leur cout d'acquisition. Le cout d'acquisition inclut le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et, en général, tous les frais directement rattachés à l'acquisition.

La base amortissable des biens est déterminée après déduction de sa valeur résiduelle estimée et l'amortissement est pratiqué linéairement sur la base des durées probables d'utilisation suivantes :

Logiciels	3 ans
Matériels informatiques	3 ans
Equipements de bureau	10 ans
Installations Générales, Agencements et Aménagements divers	10 ans
Matériel de transport	5 ans
Construction	20 ans

L'amortissement des immobilisations acquises au cours de l'exercice est calculé en respectant la règle du prorata-temporis.

Les immobilisations dont la valeur ne dépasse pas les 500 dinars, sont amorties totalement au cours de leur premier exercice d'utilisation.

2.4 Provisions :

Ce poste comprend toutes les provisions destinées à couvrir les risques et charges identifiés découlant des obligations inhérentes à la Fédération.

2.5 Autres passifs courants :

Ce poste comprend les dettes autres que celles envers les fournisseurs. C'est le cas notamment des dettes envers le personnel, les dettes fiscales et sociales ainsi que les comptes d'attente et les comptes de régularisation des produits et charges.

2.6 Subvention d'investissement :

Subvention non monétaire : Les immobilisations reçues gratuitement des ONG internationales sont comptabilisées par leurs justes valeurs, telle que dégagees par les factures correspondantes. La valeur de ces immobilisations est comptabilisée parmi les capitaux propres de la société en tant que subvention d'investissement.

Rattachement au résultat : les subventions rattachées à des immobilisations amortissables sont rapportées aux résultats des exercices pendant lesquels sont constatées les charges d'amortissement relatives aux immobilisations et proportionnellement à ces charges.

2.7 Apports reportés :

Ce poste comprend les apports grevés d'affectations d'origine externe, qui sont affectés, conformément à l'engagement pris à leur égard, aux charges d'exercices futurs (produits différés).

2.8 Excédents ou déficits reportés :

Ce poste comprend les excédents ou déficits des exercices antérieurs ou une partie de ces excédents ou déficits, dont l'affectation a été renvoyée par l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice ou des exercices précédents ainsi que les excédents ou déficits des exercices antérieurs en attente d'affectation.

2.9 Excédents ou déficits de l'exercice :

Ce poste exprime la performance de l'association. Il est constitué par la différence entre les comptes de produits et les comptes de charges de l'exercice.

2.10 Opérations en monnaies étrangères :

Les transactions libellées en devises sont converties au cours du jour de l'opération. A la date de clôture de l'exercice, les dettes et créances libellées en monnaies étrangères sont actualisées au cours de devise à la date de clôture.

2.11 Changement de méthode comptable :

Au cours de l'exercice 2024, il y a eu changement de méthode de comptabilisation des montants des dépenses engagées par la FNCT et prises en charge par les bailleurs dans le cadre des projets. Avant 2024, ces montants été comptabilisés et présentés dans l'état des produits et des charges en tant que "Subvention de fonctionnement", à partir de 2024 ces montants sont comptabilisés en tant que

transfert de charges et présentés dans l'état des produits et des charges dans la rubrique "Autre Produits".

En effet, ces montants ne sont pas encaissés par la FNCT au titre de subventions pour couvrir ses dépenses de fonctionnement, mais encaissés dans le cadre de projets financés par des bailleurs de fonds, la FNCT n'est qu'un gestionnaire pour compte dans ce cadre.

La partie Produits de l'état des produits et des charges, arrêté au 31/12/2023, aurait été présenté de la manière suivante si la méthode de comptabilisation adoptée en 2024 été adoptée en 2023 :

	Note	31/12/2024	31/12/2023
Produits			
Cotisation des adhérents	4.1	62 516	5 000
Revenus des activités et manifestations		0	0
Subventions de fonctionnement	4.2	61 424	62 559
Apports non monétaires		0	0
Autres Produits	4.3	1 180 611	1 475 029
Produits des placements		38 846	64 576
Quote-part des subventions et apports inscrits aux produits de l'exercice	4.4	45 267	76 338
Autres gains		4 808	26 505
Total des produits		1 393 472	1 710 006

La note 4.3 est détaillée ainsi (2024 par rapport à 2023 en adoptant la nouvelle méthode en 2023) :

Désignation	2024	2023
Dépenses prises en charge par le projet "GIZ" (salaires)	16 068	15 263
Dépenses prises en charge par le projet "SOLE" (salaires)	0	24 747
Dépenses prises en charge par le projet "FMCG"	427 860	472 965
Dépenses prises en charge par le projet "ambassade de France 2022-2023"	50 134	74 876
Dépenses prises en charge par le projet "ambassade de France 2023-2024"	107 427	0
Dépenses prises en charge par le projet "AECID"	92 739	174 944
Dépenses prises en charge par le projet "ambassade de France 2022-2023" (salaires)	0	120 733
Dépenses prises en charge par le projet "FMCG" (salaires)	395 957	457 042
Dépenses prises en charge par le projet "ambassade de France 2023-2024" (salaires)	69 158	0
Dépenses prises en charge par le projet "AECID" (salaires)	21 268	132 659
Dépenses prises en charge par SKL	0	1 800
Total	1 180 611	1 475 029

3. NOTES SUR L'ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE**ACTIFS :****3.1 Liquidités et équivalents de liquidités :**

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
<u>Comptes bancaires de la gestion de la FNCT :</u>		
Compte postal CCP FNCT	542	39
Banque BNA FNCT	0	-87
UIB	516 884	757 698
Carte technologique	0	3 000
Amen Bank Placement FNCT	0	-443
Caisse FNCT	23	306
<u>Comptes bancaires de la gestion des projets :</u>		
UIB ACADEMIE	728 915	155 943
UIB UE	3 049 194	4 144 623
UIB AF	100 719	304 327
UIB SOLE	30 385	29 963
Banque BNA Projet CITIES ALLIANCES	0	-150
BNA 89 GIZ	0	16 068
TOTAL	4 426 662	5 411 286

3.2 Autres actifs courants :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/204</u>	<u>31/12/2023</u>
Produits à recevoir	24 718	5 139
Comptes d'attente Projets	56 189	15 319
Charges constatées d'avance	2 082	9 525
TOTAL	82 989	29 983

3.3 Immobilisations corporelles :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Bâtiments	607 801	607 801
Agencements et aménagements des constructions	229 276	229 276
Matériel de transport	209 500	209 500
Installation générales agencements et aménagements	40 596	30 549
Equipements de bureau	91 577	85 445
Matériel informatique	100 250	100 250
Immobilisations subventionnées	26 981	26 981
Valeur brut	1 305 981	1 289 802
Amortissement	-1 120 367	-1 054 637
Valeur net	185 614	235 166

3.4 Immobilisations incorporelles :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Logiciel	56 404	56 404
Valeur brut	56 404	56 404
Amortissement	-41 328	-27 451
Valeur net	15 076	28 953

PASSIFS**3.5 Autres passifs courants :**

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
CNSS	46 392	48 678
CNRPS	2 583	0
CNAM	735	0
Provisions congés payés	22 132	17 745
Charges à payer	13 232	9 950
Personnel rémunérations dues	0	4 117
TOTAL	85 074	80 490

3.6 Projets gérés par la FNCT :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
PROJET GIZ	0	16 068
PROJET AECID	43 842	155 924
PROJET UE "FMCG"	3 048 922	4 143 977
PROJET SOLE	27 623	27 623
PROJ AMBASSADE FRANCE 22-23	1 837	304 327
PROJET AECID 24-26	685 073	0
PROJ AMBASSADE FRANCE 23-24	98 921	0
TOTAL	3 906 218	4 647 919

3.7 Fournisseurs et comptes rattachés :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Receveur des finances	23 115	20 755
Fournisseurs divers	16 479	13 286
Fournisseurs d'immobilisations	1 100	13 001
TOTAL	40 694	47 042

4. NOTES SUR L'ETAT DES PRODUITS ET DES CHARGES

4.1 Cotisations des adhérents :

Ce solde comprend la somme des contributions des communes, au titre de l'exercice 2024.

4.2 Subventions de fonctionnement :

Ce solde correspond à la contribution aux dépenses de fonctionnement d'expertise France, au titre de l'exercice 2024.

Un changement de méthode de présentation a été opérée en 2024 par rapport à 2023, pour plus de détail, voir la note 2.11 changement de méthode comptable.

4.3 Autres produits :

Le solde correspond aux dépenses prises en charges par les bailleurs de fonds dans le cadre des projets, se détaillant comme suit :

	<u>31/12/2024</u>
Dépenses prises en charges par le projet GIZ (salaires)	16 068
Dépenses prises en charges par le projet "FMCG"	427 860
Dépenses prises en charges par le projet "ambassade de France 22-23"	50 134
Dépenses prises en charges par le projet "ambassade de France 2023-2024"	107 427
Dépenses prises en charges par le projet "AECID"	92 739
Dépenses prises en charges par le projet "FMCG" (salaires)	395 957
Dépenses prises en charges par le projet "ambassade de France 2023-2024" (salaires)	69 158
Dépenses prises en charges par le projet "AECID" (salaires)	21 268
Total	<u>1 180 611</u>

Un changement de méthode de présentation a été opérée en 2024 par rapport à 2023, pour plus de détail, voir la note 2.11 changement de méthode comptable.

4.4 Achats consommés de fournitures et approvisionnements :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Fournitures consommables	954	171
Carburant	10 960	10 830
Electricité / Eau	16 339	9 985
Fournitures de bureau	2 625	13 520
Fournitures d'entretien & petit équipement	24 392	6 560
Matériels consommables	693	37
Total	<u>55 964</u>	<u>41 102</u>

4.5 Charges de personnel :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Salaires	630 920	798 195
Indemnités de stage	4 883	
Charges sociales	108 327	136 252
Congés payés	4 388	-3 973
Total	<u>748 518</u>	<u>930 474</u>

4.6 Dotations aux amortissements et aux provisions :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Dotations aux amortissements des immobilisations (i)	79 607	86 578
Total	79 607	86 578

(i) Ce solde se détaille comme suit :

Dotations aux amort. des immo. subventionnées	45 267
Dotations aux amort. des immo. Non subventionnées	34 340
Total	79 607

4.7 Autres charges d'exploitation :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Séminaires at actions inter municipales	269 779	203 901
Annonces et insertions	310	1 004
Etudes recherches et divers services extérieurs	81 691	181 900
Frais postaux, téléphone, internet	27 402	25 592
Catalogues imprimés	0	41 715
Documentation techniques	3 254	16 220
Publications	26 655	0
Honoraires	184 762	265 485
Entretien et réparation	26 548	11 053
Prime d'assurance	3 358	3 305
Missions, Réception, voyages et déplacement	56 511	54 741
Frais et commissions bancaires	2 579	2 082
Cadeaux	667	449
Impôts et taxes divers	23 171	25 772
Divers	925	77 580
Tickets Restaurant	20 020	26 620
Total	727 632	937 420

5. NOTES SUR L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE**5.1 Trésorerie à la clôture de l'exercice :**

Le solde de trésorerie à la clôture de l'exercice se détaille comme suit :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
<u>Comptes bancaires de la gestion de la FNCT :</u>		
Compte postal CCP FNCT	542	39
Banque BNA FNCT	0	-87
UIB	516 884	757 698
Carte technologique	0	3 000
Amen Bank Placement FNCT	0	-443
Caisse FNCT	23	306
<u>Comptes bancaires de la gestion des projets :</u>		
UIB ACADEMIE	728 915	155 943
UIB UE	3 049 194	4 144 623
UIB AF	100 719	304 327
UIB SOLE	30 385	29 963
Banque BNA Projet CITIES ALLIANCES	0	-150
BNA 89 GIZ	0	16 068
TOTAL	4 426 662	5 411 287

Fédération Nationale des Communes Tunisiennes
 Tableau de variation des immobilisations et des amortissements arrêté au 31/12/2024
 (Chiffres exprimés en Dinars Tunisiens)

	Valeur Comptable d'origine				Amortissement				VCN	
	01/01/2024	Acquisition	Cession	31/12/2024	01/01/2024	Dotations	Cession	31/12/2024	01/01/2024	31/12/2024
Logiciels	56 399	0	0	56 399	27 451	13 877	0	41 328	28 948	15 071
Immobilisations incorporelles	56 399	0	0	56 399	27 451	13 877	0	41 328	28 948	15 071
Bâtiments	607 801	0	0	607 801	607 801	0	0	607 801	0	0
Agencements & aménag. des constructions	229 276	0	0	229 276	95 595	25 726	0	121 321	133 681	107 955
Matériel de transport de personnes	209 500	0	0	209 500	205 515	3 985	0	209 500	3 985	0
Instal. gles agenc & amenag divers	29 001	11 595	0	40 596	25 338	1 157	0	26 495	3 663	14 101
Equipements de bureau	85 445	6 131	0	91 576	26 356	15 999	0	42 355	59 090	49 221
Matériel informatique	100 250	0	0	100 250	67 050	18 863	0	85 914	33 200	14 336
Immobilisations subventionnées	26 981	0	0	26 981	26 981	0	0	26 981	0	0
Immobilisations corporelles	1 288 255	17 726	0	1 305 981	1 054 637	65 730	0	1 120 367	233 618	185 614
Total	1 344 654	17 726	0	1 362 380	1 082 087	79 607	0	1 161 695	262 566	200 685

